



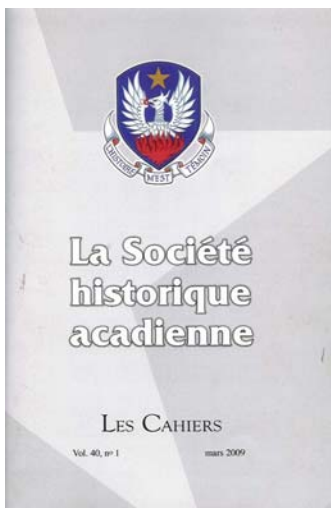
*Les Amis de Grand-Pré*

Faire vivre la culture acadienne dans la région de Grand-Pré

# L'origine française de la cloche de Rollo Bay, par Earle Lockerby

C'est avec la permission de l'auteur, Earle Lockerby, et de l'éditeur, la Société historique acadienne que Les Ami(e)s de Grand-Pré sont fiers d'héberger sur leur site web cet important dossier sur l'histoire acadienne.

Cet article fut publié



par

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ACADIENNE  
Case postale 632,  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1C 8M7 Canada

dans

Les Cahiers de la Société historique acadienne,  
vol. 40, no 1, mars 2009. pp 49-55

# L'origine française de la cloche de Rollo Bay<sup>1</sup>

---

Earle Lockerby

## Introduction

Relativement peu d'articles de l'histoire matérielle de la période du régime français à l'Île-du-Prince-Édouard sont parvenus jusqu'à nous. Font exception des artefacts découverts au cours de recherches archéologiques sur le site Roma à Brudenell Point (1969 et 1970), au Port-La-Joye – Fort Amherst (1987-1988) et, à une époque toute récente, à Greenwich<sup>2</sup>. L'objet le plus important relié au régime français sur l'île est sans doute la cloche de l'église catholique Saint-Alexis à Rollo Bay. Bien que les origines de la cloche remontent incontestablement à la période française, la cloche est, en réalité, une réincarnation de son passé.

Elle appartenait jadis à une église sise dans la localité de Saint-Pierre, basée dans ce qui est connu de nos jours sous l'appellation de « St. Peter's Harbour ». On croit que la cloche fut enfouie sous terre par des paroissiens au moment de la déportation des habitants français de l'île en 1758. Elle fut déterrée en 1870 par un laboureur qui l'avait heurtée avec sa charrue. Elle servit pendant quelque temps dans une église à Morrell puis elle fut échangée pour une autre provenant de l'église Saint-Alexis. La cloche se fêla en 1882 et elle fut alors envoyée à Troy, NY, pour y être fondue et remaniée. D'après l'inscription sur sa chape, reproduite lors de la refonte, nous savons qu'elle fut fondue à l'origine à Mechelen — de nos jours en Belgique — en 1723. Depuis les années 1940, une théorie veu(x) que, puisque l'on sait qu'un fonctionnaire à Louisbourg avait demandé quatre cloches pour l'Île-Saint-Jean en 1753, la cloche découverte par le laboureur devait être l'une de celles envoyées à la suite de cette requête<sup>3</sup>.

- 
1. L'auteur remercie Robert Pichette pour ses utiles suggestions et pour la traduction de ce texte en français.
  2. Rob Ferguson, « The Search for Port La Joye », *The Island Magazine*, n° 27 (1990).
  3. Earle Lockerby, « Origins of a Missing Church Bell », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 33, n° 4 (décembre 2002), p. 170-208.

L'inscription sur la cloche indiquant qu'elle a été coulée en 1723 est la preuve la plus convaincante démontrant que la cloche de Rollo Bay se trouvait à Havre-Saint-Pierre bien avant 1753. La date de 1723 correspond approximativement à l'année d'érection d'une église à Havre-Saint-Pierre, et précisément d'une année avant l'inauguration des registres paroissiaux enregistrant les baptêmes, les mariages et les sépultures<sup>4</sup>. Il y a des indices probants indiquant que le comte de Saint-Pierre (Louis-Charles-Hyacinthe de Castel) aurait pu doter l'église de Havre-Saint-Pierre d'une cloche. Il fut responsable de la fondation d'un établissement à l'Île-Saint-Jean et des débuts de la pêche sédentaire ici<sup>5</sup>. Des recherches récentes ont livré plusieurs documents nouveaux qui renforcent la présomption que la cloche de Havre-Saint-Pierre est reliée au comte de Saint-Pierre.

#### **DROIT DE PATRONAGE : PRIVILÈGES ET OBLIGATIONS**

Il est clair que la communauté de Havre-Saint-Pierre a été fondée sous les auspices du comte de Saint-Pierre; qu'elle était le site principal de ses opérations et que, de toute évidence, il a donné son nom territorial à l'établissement. Plus important encore, du moins aux yeux de l'Église, le comte était investi par les autorités ecclésiastiques du droit de patronage qui conférait certains privilèges et certaines obligations<sup>6</sup>. En vertu des lettres patentes accordées par Louis XV au comte en 1719, celui-ci possédait le droit de patronage sur toute église en pierre qu'il ferait construire sur l'Île-Saint-Jean<sup>7</sup>. Bien que nous n'ayons pas la preuve que l'église de Havre-Saint-Pierre ait été construite en pierre, ni non plus celle de Port-la-Joye au début des années 1720 — elles étaient probablement en bois — il ne fait aucun doute que le comte exerça effectivement son droit de patronage. L'un des privilèges

4. Earle Lockerby, « Discovering Local History Through Church Records of Saint-Pierre-du-Nord (1724-1758) », *La Petite Souvenance*, n° 17 (2003), p. 19-20; Registres d'état civil, Paroisse de Saint-Pierre-du-Nord, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (Rennes), disponible à la Bibliothèque et Archives Canada (microfilm), MG6, A4, Sér. E.
5. Earle Lockerby, « The Comte de Saint-Pierre and Île-Saint-Jean : Establishment of a Sedentary Fishery », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 39, n°s 2 & 3 (juin-septembre 2008), p. 122-155.
6. *The New Catholic Encyclopedia*, t. X, Toronto, 1967, p. 1113; « Patron and Patronage », *Catholic Encyclopedia* sur le site Internet suivant : < <http://www.newadvent.org/cathen/11560c.htm> >.
7. Lettres patentes de concession de l'Île-Saint-Jean et celles de Miscou situées dans le golphe du Saint-Laurent en faveur de M. le Comte de Saint-Pierre, août 1719, Archives Nationales (Paris), Archives des Colonies (AC), C<sup>11</sup>G, vol. 12, p. 59-60v.

rattaché au droit de patronage permettait au patron, le comte lui-même dans le cas qui nous concerne, de soumettre des noms de prêtres qui officieraient dans ces églises; à toutes fins pratiques il pouvait choisir. Le prêtre qu'il désigna, Charles-René de Breslay, écrivit au début du premier registre paroissiale de l'Île-Saint-Jean qu'il y avait été envoyé par le Séminaire de Saint-Sulpice et par le comte de Saint-Pierre en qualité de curé de l'Île-Saint-Jean et des autres îles dans le golfe du Saint-Laurent qui avaient été aussi concédées au comte de Saint-Pierre<sup>8</sup>. En 1897, l'abbé Henri-Raymond Casgrain, un prêtre et historien du Canada français, écrivait que le comte de Saint-Pierre, « ami de vieille date des prêtres de Saint-Sulpice, et particulièrement de l'abbé de Breslay qu'il avait dû connaître à la cour de Versailles avant que celui-ci eût embrassé la carrière ecclésiastique, réussit à le persuader de se dévouer à l'œuvre nouvelle<sup>9</sup> ».

L'une des obligations rattachée au droit de patronage concernait l'érection d'une église aux frais et dépens du patron ainsi que l'octroi d'un appui financier nécessaire pour entretenir l'église et ses desservants<sup>10</sup>. Fournir une cloche d'église aurait logiquement fait partie des obligations du comte de Saint-Pierre découlant des lettres patentes de concession.

#### **PATRIMOINE RELIGIEUX DU COMTE DE SAINT-PIERRE**

De nombreux témoignages indiquent que la famille dans laquelle le comte de Saint-Pierre grandit attachait une grande importance à la vie religieuse et aux œuvres caritatives. De ses douze frères et sœurs, trois sœurs devinrent religieuses dans un monastères de Bénédictines dont leur tante était l'abbesse, à Rouen. Deux de ses frères furent prêtres<sup>11</sup> et lui-même, ainsi que son frère, Antoine-François, fut admis dans l'Ordre de Malte en 1681<sup>12</sup>. Il

8. J. Wilfred Pineau, *Le Clergé Français dans l'Île du Prince-Édouard 1721-1821*, Québec, 1967, p. 15-16.
9. H[enri]-R[aymond] Casgrain, *Les Sulpiciens et les prêtres des Missions-Étrangères en Acadie 1676-1762*, Québec, 1897, p. 279.
10. « Patron and Patronage », *Catholic Encyclopedia* sur le site Internet suivant : < <http://www.newadvent.org/cathen/11560c.htm> >.
11. M. Prévost, « Castel de Saint-Pierre », *Dictionnaire de biographie française*, t. 7, Paris, 1956, p. 1349; Joseph Drouet, *L'Abbé de Saint-Pierre : l'homme & l'œuvre*, Paris, 1912, p. 7-19.
12. L'Abbé de Vertot, *Histoire des chevaliers hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, appelés depuis chevaliers de Rhodes et aujourd'hui de Malthe* [1726], t. 7, Paris, 1788, p. 294-295.

aura quitté cet ordre religieux avant de prononcer ses vœux pour épouser en 1688 Françoise-Jeanne de Kerven-Kerfily<sup>13</sup>. Son père, Charles de Castel, baron de Saint-Pierre, contribua 30 000 livres pour la reconstruction et l'ameublement de l'église de leur localité, Saint-Pierre-Église en Normandie. Sa mère, née Madeleine Gigault de Bellefonds, « fournissait les églises de sa paroisse de très riches ornements et de très beau linge ». Le couple fonda aussi une école gratuite pour l'instruction de tous les enfants pauvres de Saint-Pierre-Église et des environs, ainsi qu'un hôpital où la baronne soignait les malades, pansait leurs plaies et enveloppait leurs cadavres dans des linceuls<sup>14</sup>. Le comte avait fréquenté le collège des Jésuites à Rouen, et l'un des deux enfants que l'on connait de lui devint prêtre<sup>15</sup>.

### BELLES RELATIONS EN HAUTS LIEUX

Le comte et sa femme avaient d'étroits liens avec la cour royale, tout particulièrement avec la duchesse d'Orléans<sup>16</sup>, femme de Philippe, duc d'Orléans, qui fut régent de France durant la minorité de Louis XV qui avait cinq ans lors de son accession au trône en 1715, et treize ans lorsqu'il atteignit sa majorité en 1723. Le comte était écuyer de la duchesse et la comtesse amie personnelle de longue date de la duchesse, fille de Louis XIV, donc grande tante de Louis XV. De toute évidence, les contacts sociaux du comte de Saint-Pierre facilitaient l'obtention d'une cloche pour l'église de Havre-Saint-Pierre. De plus, son milieu social et son éducation l'y inclinaient.

En 1753, il y avait cinq églises à l'Île-Saint-Jean, mais cette année-là, le fonctionnaire de Louisbourg n'avait demandé que quatre cloches<sup>17</sup>. L'une des églises devait déjà avoir sa cloche. Plusieurs personnes ont prétendu que ces quatre cloches furent requises, et obtenues, pour les églises de Havre-Saint-Pierre, Pointe-Prime, Rivière-du-Nord-Est, et Malpec (Low Point) dans le canton I3. Il est fort probable que l'une de ces cloches était destinée à l'église de Port-la-Joye, et non à celle de Havre-Saint-Pierre. Il est improbable qu'aucune des quatre cloches demandées en 1753 ait été livrée.

13. Prévost, « Castel de Saint-Pierre », *op. cit.*, p. 1349.

14. *Ibid.*; Drouet, *L'Abbé de Saint-Pierre...*, *op. cit.*, p. 7-8.

15. Prévost, « Castel de Saint-Pierre », *op. cit.*, p. 1349.

16. *Ibid.*

17. Prévost de La Croix au ministre, 31 octobre 1753, AC, C<sup>11</sup>B, t. 33, p. 284v.

### CONTRASTES ENTRE HAVRE-SAINT-PIERRE ET PORT-LA-JOYE

À l'époque où le comte de Saint-Pierre poursuivait ses activités à l'Île-Saint-Jean, on n'y trouvait que deux églises : une à Havre-Saint-Pierre et l'autre à Port-la-Joye. Pourquoi le comte de Saint-Pierre aurait-il fourni une cloche à l'église de Havre-Saint-Pierre mais non à celle de Port-la-Joye? La pêche était la raison principale de l'intérêt que le comte portait à l'Île-Saint-Jean. Or, la pêche était située principalement à Havre-Saint-Pierre et non à Port-la-Joye. De plus en 1721, le comte réussit à convaincre le gouvernement français à assumer certaines responsabilités financières pour payer un commandant et une petite garnison de soldats à Port-la-Joye<sup>18</sup>. Dès le début, à partir de 1721, l'église de Port-la-Joye servit de chapelle pour les militaires tout en faisant le même office pour les civils; l'abbé de Breslay étant à la fois aumônier et curé. L'État assumant une plus grande responsabilité pour l'infrastructure de Port-la-Joye, le comte était désormais en mesure d'accorder son appui à l'église de Havre-Saint-Pierre.

L'église de Port-la-Joye fut assez négligée durant les trois dernières décennies. Elle manquait même d'objets qu'un prêtre aurait normalement utilisés pour le service du culte. En 1733, l'église de Port-la-Joye était dans un tel état de délabrement qu'elle était inutilisable, ce qui ne suggère pas un édifice construit en pierre<sup>19</sup>! Par contre, on ne trouve pas semblables preuves suggérant que l'église de Havre-Saint-Pierre aurait été négligée. En effet, Franquet la décrit en 1751 comme « grande et solide », sans pour autant mentionner qu'elle était construite en pierre<sup>20</sup>. De nouveaux indices indiquent que l'église paroissiale de Havre-Saint-Pierre était mieux nantie que les autres églises hors Port-la-Joye. À Paris, en 1753, l'abbé de l'Isle-Dieu, vicaire général de l'évêque de Québec en France pour les questions relatives à la Nouvelle-France, fit des observations au sujet de l'Île-Saint-Jean et de ses divers postes comme Havre-Saint-Pierre, Pointe-Prime, Rivière-du-Nord-Est, et Malpec. L'abbé de l'Isle-Dieu écrivit que trois de ces quatre postes « n'ont point de Chapelle, et qu'il est indispensable d'y en fournir; ce qui consiste pour Chacune Chapelle, En un Calice, un ornement de toutes couleurs, Livre, missel, antiphonier (sic), et Graduel, Carte D'autel, aube, Ceinture, surplis,

18. Délibérations du Conseil de Marine, fév. 1721, AC, C<sup>11</sup>G, t. 8, p. 187-187v; Provisions de Commandant des Isles St Jean et autres en faveur du Sr. Gotteville Bellisle, Lieutenant de vaisseau, 9 mars 1721, AC, C<sup>11</sup>G, t. 12, p. 72-73.

19. De Pensens au ministre, 17 avril 1733, AC, C<sup>11</sup>B, t. 14, p. 376.

20. « Le voyage de Franquet aux Iles Royale et Saint-Jean », *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec, 1923-1924*, p. 117-118, 121-122.

pierre Benite, Cyboire et Boëte aux S<sup>tes</sup> huiles<sup>21</sup>. »

L'abbé n'indique pas laquelle des quatre églises n'avait pas besoin de ces objets nécessaires au culte. Il n'est toutefois pas difficile de conclure qu'il s'agissait de l'église de Havre-Saint-Pierre, située dans la plus peuplée et prospère des quatre paroisses. La situation de cette vieille paroisse, bien établie, était bien différente des paroisses nouvellement créées de Pointe-Prime et de Rivière-du-Nord-Est, et de la paroisse éloignée et quelque peu isolée de Malpec. Voilà donc une preuve de plus que l'église de Havre-Saint-Pierre était raisonnablement bien équipée. Il est fort probable que sa fabrique comprenait une cloche. De plus, il est tout à fait possible que les églises de Malpec, Pointe-Prime et Rivière-du-Nord-Est n'aient jamais reçu les divers articles (relativement peu dispendieux) indiqués par l'abbé de l'Isle-Dieu en 1753.

### CONCLUSION

Beaucoup d'indices laissent croire que la cloche de Rollo Bay a été fournie par le comte de Saint-Pierre dès les premières années de l'établissement à l'Île-Saint-Jean. Il est regrettable qu'il y a un peu plus de cent ans, les bons paroissiens de Saint-Alexis, à Rollo Bay, crurent bon de faire fondre leur cloche et de la reconstituer. Il est clair que les paroissiens de Rollo Bay, à l'époque, accordaient une certaine valeur patrimoniale à la cloche. Toutefois, les valeurs patrimoniales d'autrefois sont bien différentes de celles qui ont cours aujourd'hui. Nous ne pouvons pas savoir avec certitude si la cloche actuelle est de la même taille et forme que l'originale. Une partie du métal qui la compose ne provenait tout probablement pas de la cloche originale. Il est possible que la majorité du métal, sinon la totalité, provient d'un creuset rempli d'une variété de bronzes récupérés de la ferraille d'un peu partout, un crédit étant alloué pour des débris métalliques provenant de Rollo Bay. En réalité, personne est en mesure d'affirmer qu'aucun des résidants de Havre-Saint-Pierre ait jamais touché à cette cloche. De nos jours, la plupart des gens considéreraient comme un véritable trésor une cloche, même fêlée mais authentique, provenant de Havre-Saint-Pierre, bien plus qu'une cloche en bon état, sortie d'un creuset de West Troy, N.Y., produit de l'ère industrielle, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

21. L'abbé de l'Isle-Dieu, « Tableau de l'Etat actuel des missions... », AC, C<sup>11</sup>E, t. 4, p. 122-132v.

Quoi qu'il en soit, la cloche de Rollo Bay a un passé ancien dont les racines remontent à Havre-Saint-Pierre, il y a plus d'un siècle et demi, et tout probablement aux premières années de l'établissement européen initial sur l'Île-du-Prince-Édouard. C'est certes une raison suffisante pour la célébrer et l'apprécier. De nos jours, les paroissiens de Saint-Alexis peuvent être fiers à juste titre d'être les conservateurs d'un lieu si important avec la France d'ancien régime sur l'Île-du-Prince-Édouard. Leur cloche est incontestablement le symbole physique le plus évocateur et significatif qui rattache les Acadiens contemporains à leurs ancêtres qui habitaient l'île avant qu'ils en soient si tragiquement déracinés en 1758.